

LE CONSEILLER MOBILITE CARRIERE CMC

Elle ou il conseille et accompagne les agents dans leur projet professionnel (évolution de carrière, reconversion professionnelle). Il analyse les compétences et aptitudes de l'individu afin de lui proposer un parcours adapté à son profil.



Ses principales missions sont :

- **Accompagner les agents publics dans la construction de leur parcours professionnel et dans la conduite de leur carrière.**
- **Proposer bilan de compétences ou réaliser un bilan professionnel d'un agent.**
- **Informer sur la possibilité d'évolution professionnelle adéquate avec leur profil.**
- **Anticiper et accompagner les mutations organisationnelles.**

Responsable de l'information et de la communication sur la mobilité de l'emploi, il peut animer des « ateliers de mobilité » ou participer à différentes manifestations pour l'emploi (séminaires, salons, forums...).



Le Bilan Professionnel

- **Le bilan professionnel permet à un agent, quel qu'il soit, de faire le point sur son parcours professionnel, ses appétences, ses compétences et de réfléchir à de nouvelles pistes professionnelles ainsi qu'au plan d'action pour pouvoir les mettre en œuvre.**
- **Le bilan professionnel se déroule selon un planning défini entre le Conseiller Mobilité Carrière et l'agent accompagné. Il est considéré comme une formation.**
- **Le bilan professionnel peut donner lieu à la rédaction d'une synthèse qui doit être validée par l'agent.**
- **Le Conseiller Mobilité Carrière accompagne l'agent selon des principes déontologiques, notamment la neutralité, la confidentialité des échanges, la disponibilité, ainsi qu'une écoute active et bienveillante. L'agent reste l'acteur principal de son parcours professionnel.**

LES RÉFÉRENCES RÉGLEMENTAIRES :

- La loi n°2009-972 du 3 août 2009 relative à la mobilité et aux parcours professionnels dans la fonction publique met en place des dispositifs susceptibles de favoriser la mobilité pour répondre à un besoin de fluidité des mouvements de personnels entre les services



<https://www.fonction-publique.gouv.fr/conseil-mobilite-carriere-dans-services-de-letat.html>